



# Pays de Ploërmel 2035 :

Booster l'attractivité du territoire en développant ses spécificités propres et en contribuant à la qualité de vie de ses habitants.

**CONFERENCE – DEBAT**  
**MERCREDI 5 DECEMBRE 2018 – 19H15**  
**CENTRE CULTUREL L'ECUSSON,**  
**JOSSELIN**

**CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DU PAYS DE PLOËRMEL – CŒUR DE BRETAGNE**

7 rue du Val - Les Carmes  
56805 PLOERMEL Cedex  
Tél : 02 97 74 04 37  
[n.piriou@pays-ploermel.fr](mailto:n.piriou@pays-ploermel.fr)



## P R E A M B U L E

Le Conseil de développement du Pays de Ploërmel-Cœur de Bretagne est une instance de démocratie participative au niveau du Pays de Ploërmel-Cœur de Bretagne.

Ce dernier a été renouvelé en Mars dernier, et se compose de 30 membres d'horizons divers tous issus de structures désignées par De l'Oust à Brocéliande Communauté (10 membres) Ploërmel Communauté (10 membres) et le PETR Pays de Ploërmel-Cœur de Bretagne (10 membres).

Monsieur Michel BESSONNEAU, Président du Conseil de Développement, et l'ensemble des membres du Conseil de Développement vous convient à la conférence annuelle du Conseil ayant pour thématique cette année : **« Pays de Ploërmel 2035 : Booster l'attractivité du territoire en développant ses spécificités propres et en contribuant à la qualité de vie de ses habitants »**.

Aujourd'hui, il n'est plus possible d'avoir une approche unique et uniforme sur la ruralité. En effet, les territoires ruraux peu peuplés ne connaissent pas les mêmes dynamiques économiques, démographiques ou sociologiques. Leurs trajectoires et les défis auxquels ils sont confrontés sont très différents selon leur localisation sur le territoire français, leurs distances aux grandes agglomérations, leur degré d'urbanisation ou leur relation avec les villes environnantes.

Aujourd'hui, il n'y a plus une France rurale, mais des ruralités multiples.

Ces ruralités sont touchées par de profondes mutations qui dynamisent certaines et fragilisent d'autres. Les attentes et les conditions de vie des Français qui y résident ont fortement évolué sous l'effet de l'urbanisation, d'un peuplement dynamique, de l'évolution du tissu économique.

Dans le courant de l'année 2016, l'Etat s'est doté d'un nouvel outil censé booster l'attractivité des territoires ruraux et améliorer la qualité de vie de ses habitants. Son nom ? Le contrat de ruralité. Ce dispositif, lancé par Jean-Michel Baylet, ministre de l'Aménagement du territoire, doit appuyer le développement en milieu rural via l'attribution de crédits financiers.

## PROGRAMME DE LA SOIREE

**19H30** : Introduction par **Monsieur Michel BESSONNEAU**, Président du Conseil de Développement du Pays de Ploërmel - Cœur de Bretagne.

**19H40**: Intervention de **Madame Valérie JOUSSEAUME**, enseignante-chercheuse à l'Institut de Géographie et d'Aménagement de l'Université de Nantes et chercheuse au CNRS.

*« Mutations sociétales et transformations des territoires »*

**20H35**: Intervention de **Monsieur Patrick LEVY**, Directeur et de **Monsieur Mathias HOCQUART**, Responsable du développement marketing du Comité Départemental du Tourisme du Morbihan.

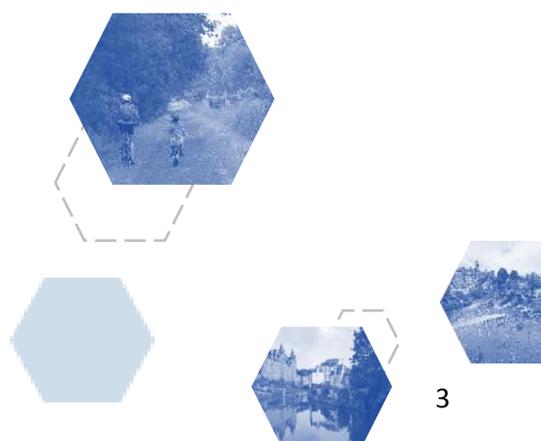
*« Quelle marque touristique doit-on valoriser pour rendre le territoire plus attractif ? »*

**20H55** : Grand témoin, **Monsieur Mikaël DORE**, sous-préfet de Pontivy – Ploermel.

*« Quelle réponse du Comité Interministériel aux ruralités à mettre en œuvre sur notre territoire, notamment en matière de service publics de proximité ? »*

**21H25** : Remerciements par **Monsieur Patrick LEDIFFON**, Président du PETR Pays de Ploermel - Cœur de Bretagne.

A l'issue de cette conférence, un moment convivial autour de productions du territoire vous est proposé par l'association Clic ta berouette.



## INTERVENANTS



**Monsieur Mikaël DORE**, sous-préfet de Pontivy – Ploermel, membre du Comité Interministériel aux ruralités (CIR).

Réfèrent départemental en charge de la mise en œuvre des actions en lien avec le schéma départemental d'accessibilité des services au public, du suivi des actions déclinées des Comités interministériels à la ruralité.

### Les Comités Interministériel aux ruralités (CIR) :

Créé à l'issue des assises des ruralités qui se sont tenues à l'automne 2014, le premier comité interministériel aux ruralités s'est tenu le 13 mars 2015 pour imaginer les mesures à mettre en place au bénéfice des territoires ruraux. Depuis, plus de 100 mesures ont été retenues déclinées sur 3 axes prioritaires (Garantir à tous l'accès aux services publics et privé, amplifier les capacités de développement des territoires ruraux et assurer la mise en réseau des territoires ruraux).

**Madame Valérie JOUSSEAUME**, enseignante-chercheuse à l'Institut de Géographie et d'Aménagement de l'Université de Nantes et membre l'équipe de recherche du CNRS ESO « Espaces et Sociétés ».

Elle observe depuis une vingtaine d'années les territoires périurbains et ruraux de l'Ouest de la France et a co-dirigé « *L'atlas des campagnes de l'Ouest* » paru aux Presses Universitaires de Rennes en 2014. Elle s'intéresse en particulier aux bourgs et petites villes et participe à la réflexion sur la place des campagnes dans la transition sociétale en cours.



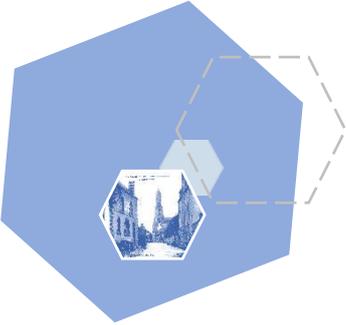
**Monsieur Patrick LEVY**, Directeur du Comité Départemental du Tourisme du Morbihan.

**Monsieur Mathias HOCQUART**, Responsable du développement marketing du Comité Départemental du Tourisme du Morbihan.

Association de loi 1901, le Comité Départemental du Tourisme (CDT) a été créé par le Conseil Général du Morbihan en 1979 avec pour mission de préparer et mettre en œuvre la politique touristique du Morbihan en collaboration avec les services du conseil Général et tous les autres partenaires morbihannais.

Les attributions du CDT du Morbihan s'articulent autour des missions suivantes : promouvoir le Morbihan comme destination de vacances, aider les acteurs privés dans leurs projets, leur promotion et leur commercialisation, accompagner les collectivités dans l'organisation du tourisme et leur stratégie de marketing territorial, fédérer les acteurs du tourisme et coordonner les initiatives.





**CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DU  
PAYS DE PLOËRMEL –  
CŒUR DE BRETAGNE**

7 rue du Val - Les Carmes  
56805 PLOERMEL Cedex  
Tél : 02 97 74 04 37  
[n.piriou@pays-ploermel.fr](mailto:n.piriou@pays-ploermel.fr)

